



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Méditerranée

Les nouveautés du Référentiel Foncier « présumé » Public

Cerema – Direction Territoriale Méditerranée
Stéphane HOUDAYER (DAT - SPUL)

Plan de présentation

- Le Référentiel Foncier « présumé » Public, définition
- Les grandes étapes du traitement
- Les précautions à prendre
- Les nouveautés, améliorations apportées
- Et après ?

Qu'est-ce que le Référentiel Foncier « présumé » Public ?

1 - Définition

Le Référentiel Foncier Public permet de représenter cartographiquement les terrains bâtis et non bâtis de l'État et de ses Établissements Publics nationaux.

Il est structuré depuis 2013 selon 2 orientations :

- Un recensement global de la propriété publique État, Région, Département, Collectivités Locales, Organismes HLM et Établissements Publics
 - tables de parcelles détenues par un groupe de personnes Morales Publiques si l'un au moins des propriétaires appartient au groupe concerné et dispose d'un droit réel (« Propriétaire ») ou particulier sur la parcelle (« Gestionnaire »)
 - recensement selon une catégorie et une sous-catégorie de patrimoine (« affectataire », « utilisateur », « usager » du terrain/de la parcelle)

Qu'est-ce que le Référentiel Foncier « présumé » Public ?

1 - Définition

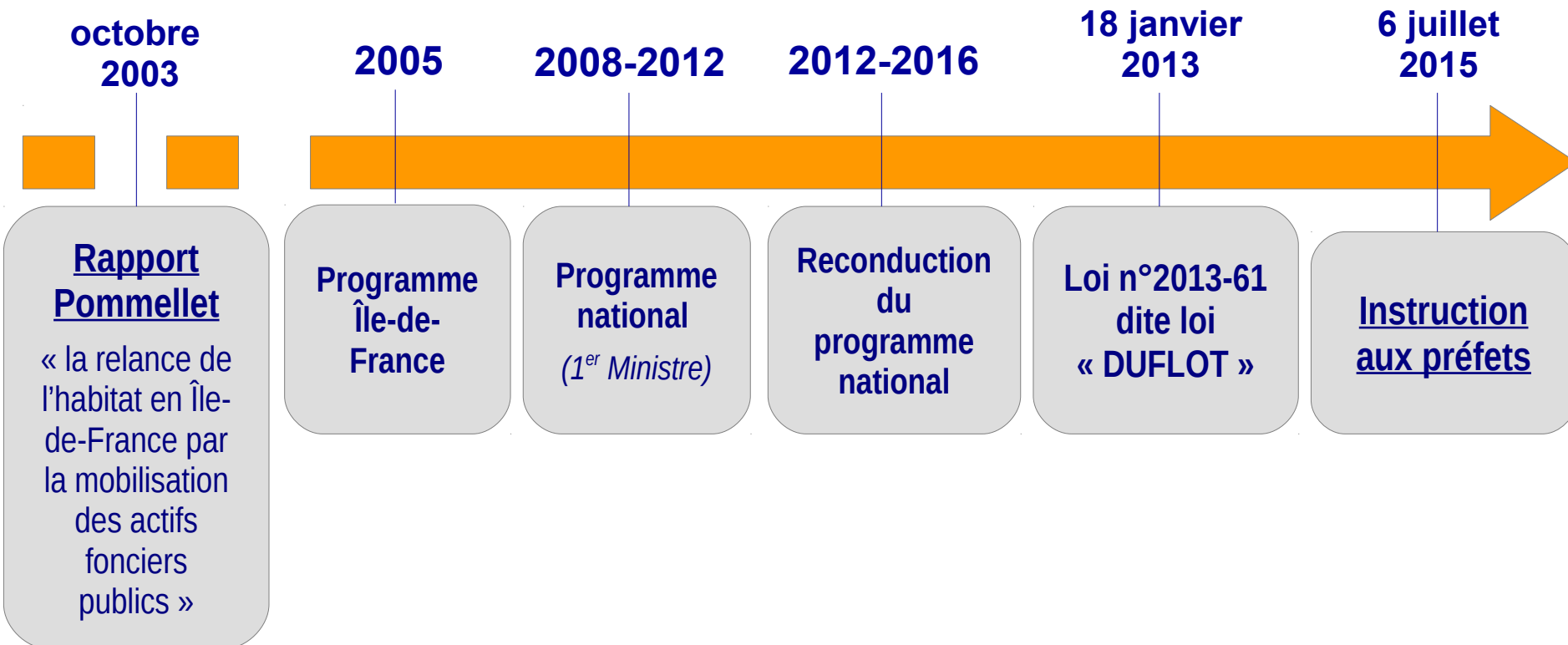
- Un recensement recentré sur les terrains de l'État et de ses Établissements Publics nationaux

→ table de parcelles (table gr1_9) détenues par l'État et/ou un Établissement Public National en pleine propriété ou par au moins un droit réel (pleine-propriété, nue-propriété, propriétaire-bailleur à construction, donneur à bail d'un bail à réhabilitation)

Il s'agit de la table des parcelles appartenant au groupe plus la table des parcelles appartenant au groupe Établissement Public, moins les doublons de parcelles (parcelle appartenant à l'État et à un Établissement Public) , moins les parcelles détenues par l'État ou un Établissement Public selon un droit particulier (« Gestionnaire »)

Qu'est-ce que le Référentiel Foncier « présumé » Public ?

2 – Contexte - Mobilisation du foncier public en faveur du logement...



Qu'est-ce que le Référentiel Foncier « présumé » Public ?

3 – Les objectifs

- Le RFP est avant tout **UN OUTIL** de **PROSPECTION FONCIERE** pour :
 - repérer des terrains dans le cadre de la production de logements (sociaux)
 - alimenter les listes régionales notamment dans les zones de tension immobilière
(instruction du 06 07/2015)
- Il peut être utilisé aussi :
 - dans la recherche de terrains pour l'implantation d'équipements, aires d'accueil des gens du voyage,
 - dans le cadre de la préservation des espaces naturels et agricoles,
 - dans la gestion de patrimoine (intérêt collectivité, Établissement Public),
 - dans le cadre de diagnostic foncier, Programmes Locaux de l'Habitat pour recenser du gisement foncier public maîtrisé

Qu'est-ce que le Référentiel Foncier « présumé » Public ?

4 – L'historique du RFP

Pour le compte de la délégation à l'Action Foncière et Immobilière (DAFI – ex DAF)

2008

commande à la
DTER Méd un outil
d'identification du
foncier public au
01/01/2007

LR, PACA
et Corse

2012 - 2013

Mise à jour du
RFP au
01/01/2011

Métropole

2014 - 2015

Mise à jour du
RFP au
01/01/2013

Métropole
+ DOM

2015 - 2016

Mise à jour du
RFP au
01/01/2014
(en cours)

Métropole
+ DOM

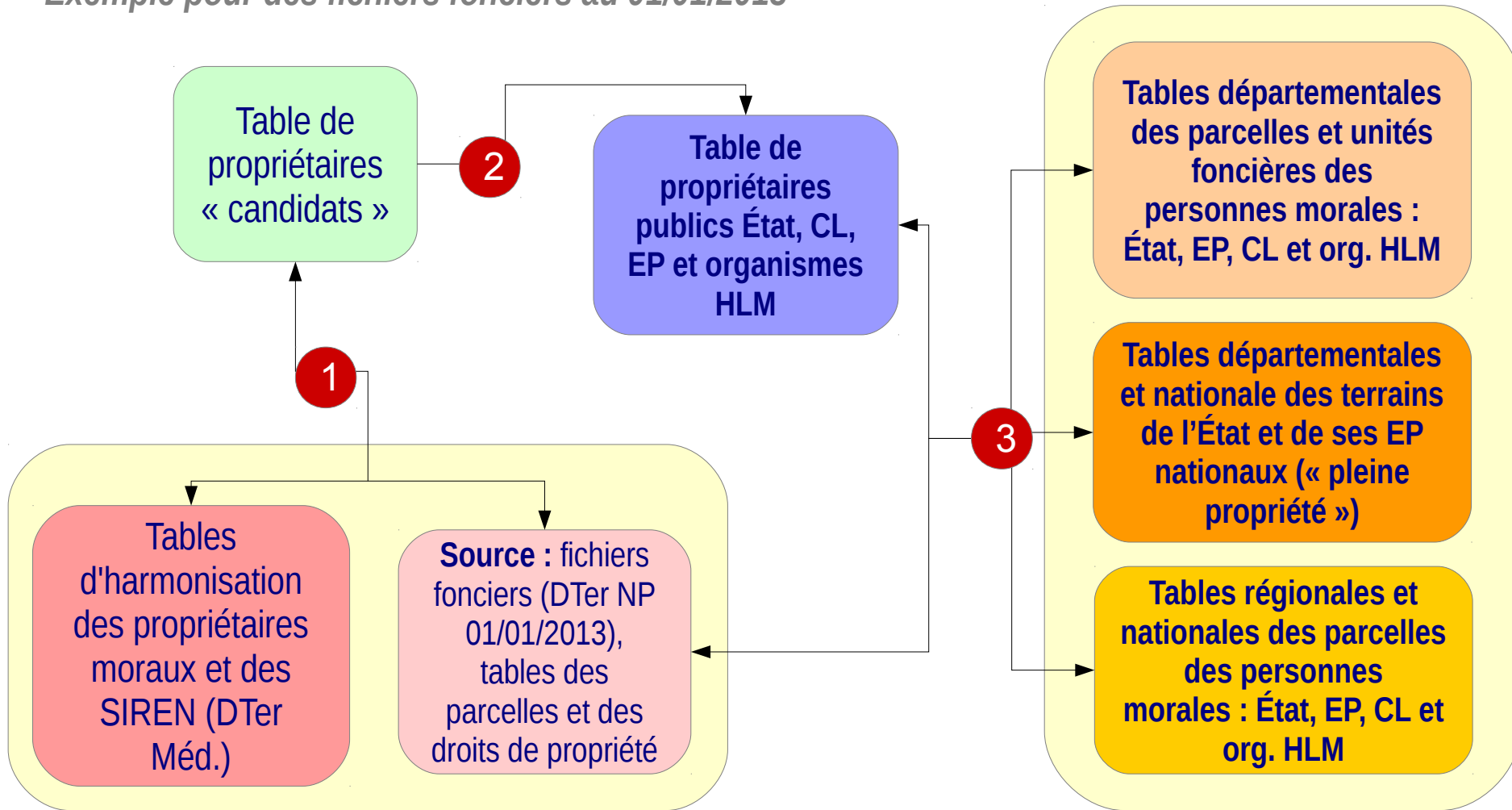
Qu'est-ce que le Référentiel Foncier « présumé » Public ?

5 – Les destinataires du RFP

- Pour les services déconcentrés de l'État que sont les DDT(M) et DREAL
 - pour leur recherche de terrains mobilisables dans le cadre de la politique immobilière engagée
 - pour d'autres besoins spécifiques : gens du voyage, équipements, projet d'ensemble...
- Pour la Délégation à l'Action Foncière et Immobilière (DAFI) :
 - une aide à la géolocalisation des terrains issus des listes régionales
 - l'alimentation dans Cartelie,
 - le lien vers le projet Viv@cite2
- Pour les Établissements Publics qui en font la demande : CELRL, Grand Port, VNF...
 - ...via un modèle de convention de mise à disposition de la donnée

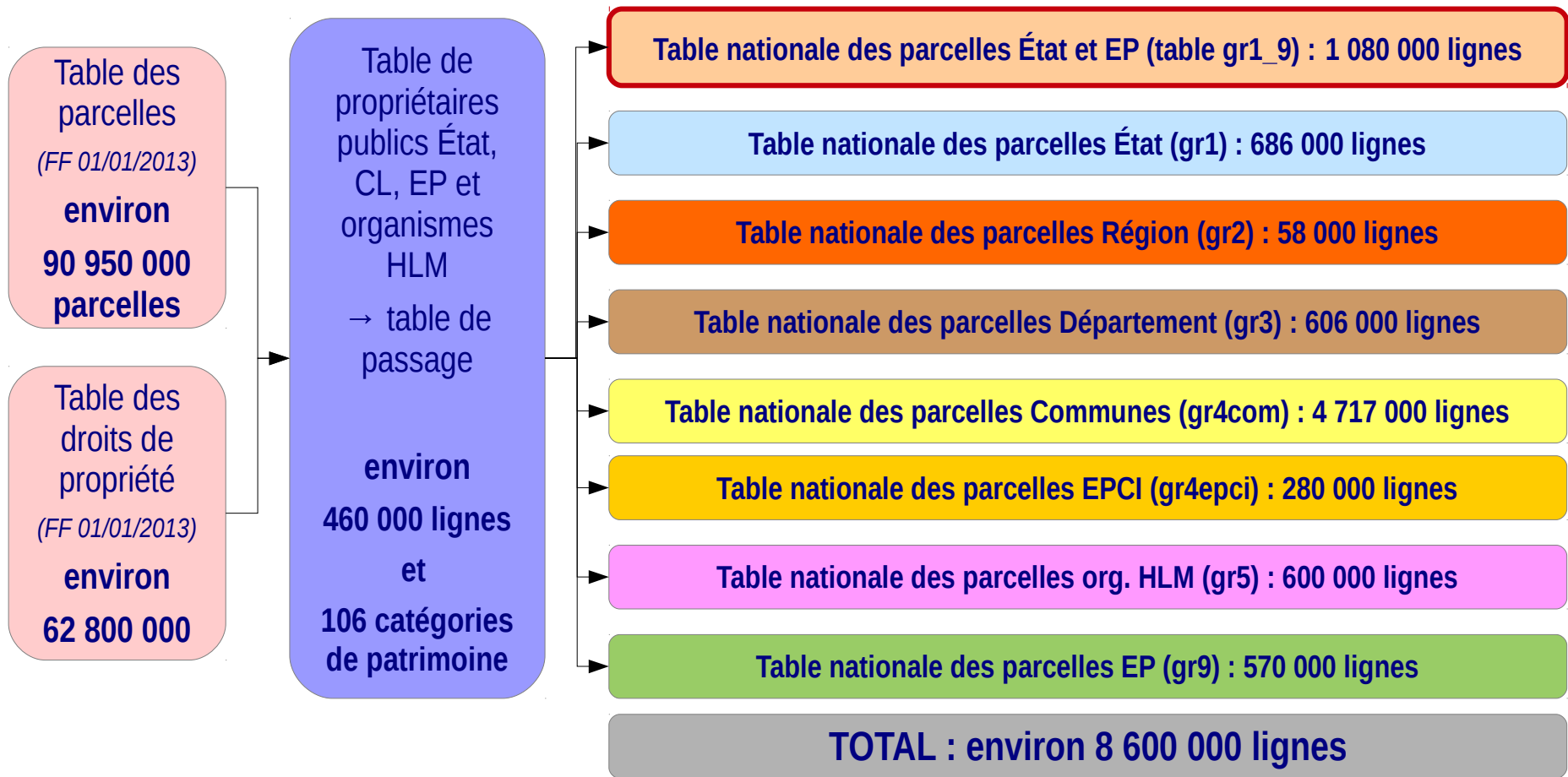
Comment a-t-il été constitué ?

Exemple pour des fichiers fonciers au 01/01/2013



Comment a-t-il été constitué ?

En quelques chiffres...



Quelques limites du RFP...

Des précautions d'usage à connaître:

- La finalité des fichiers fonciers est fiscale → données concernant les Personnes Morales pas toujours bien renseignées ou mises à jour
- Foncier « présumé » public
 - certaines parcelles peuvent, après traitement, être mal affectées et concerner des personnes physiques, une autre Administration ou un autre Établissement Public que ceux renseignés ;
 - certaines parcelles mal saisies ne peuvent être repérées
- La base de données ne dit rien sur l'utilisation qui est faite de la parcelle, en particulier si son utilité a été déclarée
- La base de données ne concerne pas les bâtiments
- Le statut de certains Établissements Publics serait à approfondir avec les ministères de tutelle.

Les nouveautés par rapport au RFP au 1^{er} janvier 2011

- **Des changements « à la marge » dans les noms de personnes morales**
- **Un travail plus fin sur les noms des propriétaires qui ont l'usage du terrain (sous-catégories de patrimoine → nom1 et nom2) :**
 - sur les Établissements Publics d'Aménagement → *EPADESA, EPA Plaine de France, EPAMSA, EPA Sénart...*
 - sur les Établissements Publics Foncier d'État → *EPF de Bretagne, EPF PACA, EPORA, EPF de Normandie...*
 - sur les Établissements Publics Fonciers Locaux → *EPFL Agen Garonne, EPFL de l'Ain, EPFL du Bas-Rhin, EPFL du Loiret...*

Et sur d'autres Établissements Publics : Voies Navigables de France, SDIS, SAFER...

Les nouveautés par rapport au RFP au 1^{er} janvier 2011

- **Une attention toute particulière portée aux Établissements Publics de Santé**

- décret n°2014-1743 du 30 décembre 2014 relatif à « l'élargissement de la liste des établissements publics de l'État...aux établissements publics de santé » → *cession des biens de leur domaine privé à un prix inférieur à leur valeur vénale*

- *regroupe les CHU, CHR, CH spécialisés en psychiatrie et hôpitaux locaux + AP-HP, AP-HM et Hospices de Lyon*

- **Un travail plus approfondi pour les organismes HLM → différenciation des organismes HLM :**

- Fondation HLM , Office Public HLM (OPHLM), SACI CAP, SA HLM / ESH, SEM / EPL et STE COOPERATIVE HLM / SCIC

- **Un travail plus conséquent porté aux Communes et aux Collectivités Locales (CC, CU, CA puis les futures Métropoles)**

Comment accéder au RFP ?

De plusieurs manières :

- Via les référents Géomatique des Services Déconcentrés pour les agents des DDT(M) et DREAL (suite aux livraisons par le PNE référentiels)
 - livraison sous forme de dump (pour postgresSQL) et de tables départementales au format Mapinfo (.TAB)
- Via l'outil Cartelie (version 2011 en ligne)...Geolde Carto dans le futur ?
 - lien vers Cartelie (Intranet)
 - lien vers Cartelie (réseau Ader)
- Via une convention de mise à disposition de la donnée pour les EP

Et après ? Les suites à donner...

- **Communiquer autrement ?**

- en 2013 (RFP au 01/01/2011), livraison aux Directeurs des Services Déconcentrés
- en 2015 (RFP au 01/01/2013), livraison via le PNE Référentiels
- début 2016 pour le RFP au 01/01/2014

- **Les liens WMS (Web Map Service), WFS (Web Feature Service) ?**

- **Élargissement de la liste Établissements Publics d'État à d'autres Établissements Publics ?**

- Exemple des EP de Santé en 2013

- **La recherche de Foncier Public disponible en concertation /collaboration avec les Collectivités ?**

Merci de votre attention...

Les contacts et la documentation associée

▪ DAFI :

- Régis Haïat – Directeur de projets (Département Foncier) – 01 40 81 60 14
- Monique Gratiot - 01 40 81 27 75
- Ronan Le Gac (Département Foncier) - 01 40 81 78 47

[lien vers le site de la DAFI \(Intranet\)](#)

▪ Cerema – DTer Méditerranée - Service Politiques Urbaines et du Logement :

- Stéphane Houdayer – stephane.houdayer@cerema.fr - 04 42 24 79 91
- Bertrand Leroux – berrand.leroux@cerema.fr - 04 42 24 79 84

[lien vers le site de la DTec TV \(ex-CERTU\)](#)